



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 29 novembre 2007 — N° 46

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.
(Dépôt n° 697-20071129)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

29 novembre 2007

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Turp (Mercier), Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, et M. Riedl (Iberville) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exprime son appui à un déploiement rapide de la Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUD), autorisée par la résolution 1769 du Conseil de sécurité de l'ONU, et que les ressources suffisantes, notamment les moyens de transport terrestre et aérien indispensables au bon déroulement de la mission, soient assurées afin de mieux protéger les civils et le personnel humanitaire qui se trouvent dans la région.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benoit (Montmorency), M. Couillard, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'excellence du travail des organisations internationales, comme Jeunes musiciens du monde, qui donnent un rayonnement à la capitale nationale et qui favorise l'harmonie entre les jeunes et leur culture dans un esprit d'ouverture sur les autres et de coopération entre les peuples.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

29 novembre 2007

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 6 décembre 2007 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Ordre professionnel des comptables généraux licenciés du Québec
- Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec
- Ordre professionnel des comptables agréés du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

29 novembre 2007

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 41, Commission de l'économie et du travail, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 5 et 6 décembre 2007 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Esso
- Shell
- Ultramar
- Petro-Canada
- Association québécoise des indépendants du pétrole
- Canadian Tire
- Costco
- CAA-Québec
- Option consommateurs
- Union des consommateurs

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE le ministre des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, et sur le projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

M. Picard, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'entendre le Vérificateur général du Québec dans le cadre du mandat de l'Assemblée sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

29 novembre 2007

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que le projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 30 est adopté.

Adoption du principe

M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 41, Loi favorisant la transparence dans la vente de l'essence et du carburant diesel, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 41 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 41 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 12 h 10, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

29 novembre 2007

La séance reprend à 15 h 09.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Après débat, le rapport est adopté.

À 15 h 32, à la demande de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Houde-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 h 45.

Les travaux reprennent à 15 h 46.

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre des Services gouvernementaux, propose que le principe du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 49 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 49 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

29 novembre 2007

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 34, Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique et modifiant d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Légaré (Vanier).

L'amendement est déclaré irrecevable.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose l'ajournement des travaux au vendredi 30 novembre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 50, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 30 novembre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET